



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la musique

Question écrite n° 4373

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la disparition progressive des batteries fanfares civiles, en Ile-de-France notamment. La survie de ces associations relève cependant d'une longue tradition musicale et de l'histoire de notre pays et participe largement à l'animation dans les villes et villages. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui pourraient être envisagées pour favoriser l'émergence de nouvelles batteries fanfares, notamment par un encouragement de la formation de musiciens pour défiles dans les écoles de musique municipale et les conservatoires, plutôt que de concertistes.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la francophonie a développé une politique en faveur de la pratique amateur de la musique, notamment par un intérêt soutenu porté à la musique populaire. Ainsi, un soutien financier régulier est attribué aux fédérations regroupant les batteries-fanfares de notre pays : la Confédération musicale de France, la Confédération française des batterie-fanfares, l'Union des fanfares de France, la Fédération sportive et culturelle de France. Ces moyens sont mis à leur disposition de telle sorte qu'elles réalisent des actions de formation destinées à leurs chefs et à leurs instrumentistes. En outre, des crédits d'intervention sont affectés aux services extérieurs du ministère de la culture et de la francophonie pour les projets à caractère pédagogique les plus intéressants des associations affiliées à ces mêmes fédérations. D'autres dispositifs sont également mis en place dans certaines régions pour la progression des musiciens des batteries-fanfares, tels que la fanfare-école de Picardie et la mise à disposition de trois conseillers techniques pour le travail des fanfares d'Alsace et de Lorraine. La question de la création de diplômes spécifiques pour l'enseignement des instruments à son naturel et du tambour est en ce moment à l'étude au ministère de la culture et de la francophonie. La réalisation de ce projet devrait répondre à l'attente exprimée par l'honorable parlementaire de voir se développer de plus nombreuses batteries-fanfares dans notre pays et de mieux former leurs musiciens.

Données clés

Auteur : [M. Cardo Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4373

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2162

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3550